

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Site internet : [www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 21 DÉCEMBRE 2012</b></p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni, en cette fin du monde imminente, le 21 décembre 2012 à 19h00.

**Présents** : MM Denis CLAIR, Fabrice MARTEL, MMES Martine VERDEAUX, Nathalie DHORMES, Marie-Anne VIALATTE, MM Fabrice THIERS, Patrick MOUNIER, Christian ROSE, Jean-Claude VIDAL.

**Excusée** : MME Murielle BERTHELOT

**Absent** : M Nicolas ARNAUD

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance** : M VIDAL Jean-Claude

**Ordre du jour**

- ✓ Approbation du compte-rendu du 25/10/2012
- ✓ Phase de création d'une Communauté d'Agglomération du Centre Ardèche
- ✓ Délibération renouvellement convention ATESAT auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
- ✓ Espace d'animations
  - Point sur les travaux
  - Déroulement de la journée d'inauguration du samedi 19 janvier 2013
  - Réflexions sur l'achat d'une auto-laveuse
- ✓ Proposition de columbarium
- ✓ Questions diverses
  - Réflexions sur la mise en place de la télésurveillance sur le réseau AEP
  - Réflexions sur la mise en place d'un assistant de prévention (hygiène et sécurité au travail)

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS DES 25 OCTOBRE ET 9 NOVEMBRE 2012**

Après plusieurs modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité

## **2 – PHASE DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE ARDECHE**

Le Préfet, dans son arrêté du 21 novembre 2012, demande aux communes de délibérer sur le périmètre tel qu'il l'a défini, et sur les compétences de la Communauté d'Agglomération. Sans avis ou délibération dans les trois mois, (soit le 22 février 2013) l'avis sera réputé favorable. Le conseil approuve le périmètre et souhaite que la future Communauté intègre les compétences de l'actuelle Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres

## **3 – DELIBERATION NOUVELLE CONVENTION « ATESAT » AUPRES DE LA DDT07**

Cette aide aux communes rurales pourrait disparaître dans les années à venir. Dans l'attente d'une décision du Préfet, il conviendra de délibérer pour solliciter le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions qu'en 2010-2012.

## **4 – ESPACE D'ANIMATIONS**

Le point est fait sur l'avancée des travaux :

Les travaux intérieurs sont en cours de finition : faïences, électricité, peintures, mur antibruit... Les travaux extérieurs se poursuivent au rythme des intempéries : façades, mur de pierre, abords... Le four sera installé plus tard et équipée d'une cuve inox de 200 litres.

L'inauguration du bâtiment est fixée au samedi 19 janvier à 11 heures. L'intervention du maire intégrera les vœux pour l'année 2013. Le point est fait sur les invitations qui seront lancées à partir du jeudi 27 décembre. Elle débutera par la coupe du ruban, la visite des locaux, puis les diverses allocutions (maire, Président CG07, Sénateurs, Préfet, Député). Elle s'achèvera par une collation.

Un diaporama intégrant la construction du groupe scolaire, du théâtre de verdure, de l'Espace et de la restauration du hangar sera proposé aux invités.

Le 4 janvier à 20h30, en mairie, le point sera fait sur la préparation.

Le conseil adopte le principe de l'achat d'une autolaveuse pour le grand ménage. Une première proposition nous est faite au prix de 2 451,40 € HT.

La convention de location est finalisée. Le cas particulier de l'Amicale Laïque a été examiné. Ses activités au profit de l'école devraient justifier plusieurs prêts de l'Espace à titre gracieux (trois à quatre fois l'an). Un calendrier devra être proposé en début d'année.

## **5 – CREATION D'UN COLUMBARIUM**

Le conseil décide la création d'un columbarium dans le cimetière communal, pour le prix de 2580° HT, par la société GRANIMOND. Il comprendra six cases destinées à recevoir les urnes funéraires et un jardin du souvenir.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

Télésurveillance des réseaux AEP : le principe d'une étude sur la création d'une télésurveillance des réseaux AEP est accepté.

Assistant de prévention hygiène et sécurité : accord du conseil pour désigner un agent communal pour cette fonction. Une formation lui sera assurée.

Mise à disposition d'une alcooborne (pour tester le taux d'alcoolémie) dans l'Espace d'animations : accord de principe du conseil. Une aide sera sollicitée auprès du Conseil Général à qui il sera suggéré une généralisation dans les salles accueillant des manifestations à caractère festif. Coût unitaire : 1589€.

**Cession d'une parcelle au hameau du Serret** : ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Proposition de la SAGA (Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche)** :

La SAGA propose de dupliquer et relier en deux volumes de 300 pages l'état civil du 1<sup>er</sup> janvier 1793 au 29 septembre 1903. Cela permettra de le compléter si besoin avec la collection conservée aux Archives Départementales, et de faciliter la consultation : les tables décennales figureront en fin de volume. Accord du conseil.

**Commande d'entretien de fossés sur la route de la Pizette** : la commande concerne 400 ml de fossés situés entre le départ de la voie communale et le hameau des Granges. Travaux réalisés par l'entreprise Sallée pour un coût de 1680€ HT.

**Le prochain conseil est fixé à la date du 8 février 2013.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.